



# LA LETTRE DU SCoT



N°1 : DIAGNOSTIC



## LE MOT D'ÉRIC BONNOMET



Vice-président en charge du Schéma de Cohérence Territoriale  
à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

**L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un moment privilégié pour doter notre Agglomération d'une vision d'avenir pour l'aménagement de son territoire.**

Le SCoT prépare les conditions de vie des habitants de l'agglomération pour les décennies à venir. Il vise à dessiner les traits de la ville de demain à travers un modèle de développement fondé sur des valeurs de solidarité, d'équilibre et d'attractivité. Il s'inscrit dans la démarche d'améliorer, chaque jour, la qualité de vie des habitants.

C'est une véritable volonté de notre Communauté d'Agglomération d'organiser le territoire de demain, avec les institutionnels, les élus, les citoyens, les acteurs de la vie locale...

Une première concertation du public, de grande envergure, a permis de mieux cerner vos préoccupations. Sans votre regard, votre soutien et votre connaissance du territoire, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ne saurait construire un document réaliste, s'appuyant sur les besoins réels du quotidien des habitants.

C'est pourquoi, nous souhaitons vous informer au fur et à mesure de l'avancement des réflexions. Découvrez dès maintenant, dans cette première lettre, les enjeux issus du diagnostic du SCoT.

**La prochaine étape portera sur la définition du projet de territoire. Un nouveau temps de concertation sera organisé du 7 octobre au 20 novembre, et nous comptons à nouveau sur votre forte mobilisation.**



# LE DIAGNOSTIC EN BREF

Des prix immobiliers compétitifs à l'échelle de la grande couronne francilienne.

Une dynamique de construction qui repart depuis 2009, et en perspective, d'importants projets structurants pour le territoire.

Une répartition très inégale des logements sociaux, encore largement concentrés en cœur d'agglomération.

Une tendance au vieillissement sur le parc privé susceptible de freiner l'attractivité résidentielle des centres urbains des communes et de soulever des risques de précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

## ORGANISATION DU TERRITOIRE & HABITAT

Accroître et diversifier l'offre de logement sur le territoire.

Optimiser la mixité sociale par une répartition du logement abordable sur l'ensemble du territoire communautaire et favoriser de nouveaux modes d'habitat.

Encourager la complémentarité entre développement économique et résidentiel grâce à des programmations adaptées.

Coordonner le développement des programmes immobiliers pour éviter une concurrence défavorable à leur commercialisation.

ATOUTS & CONTRAINTES

ENJEUX

Un territoire qui comprend un tissu économique important, générateur d'emplois locaux mais un rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs qui se dégrade nettement depuis près de 10 ans.

De nombreux emplois dans l'administration/enseignement et dans le domaine santé/social. Un emploi privé fortement représenté par un grand groupe historique (filière aéronautique).

Des risques de mutation de friches vers une destination commerciale non maîtrisée ou de l'habitat.

Des signes de fragilité localisés en matière d'accès à l'emploi, notamment chez les jeunes, surtout au cœur de l'agglomération.

## ÉCONOMIE

Inverser la tendance à la baisse de l'emploi et retrouver un équilibre entre habitat et emploi.

Miser sur des filières stratégiques porteuses de développement : aéronautique, innovation alimentaire, santé.

Développer une offre foncière et immobilière attractive à vocation économique.

Tirer également parti d'activités liées à l'identité du territoire (tourisme/loisirs, agriculture) pour diversifier l'activité locale.

Soutenir l'activité agricole et accompagner les fonctions productives, notamment en circuits courts.





Des équipements publics structurants sur le territoire : SantéPôle, université, base de loisirs, équipements culturels... mais une offre du quotidien parfois vétuste et/ou saturée avec un manque de proximité (équipements sportifs, accueil petite enfance...).

Des grands équipements ou secteurs commerciaux rayonnant au-delà de l'agglomération mais en perte d'attractivité pour certains (centre-ville melunais, Champ de Foire à Melun, Chamlys à Dammarie-lès-Lys).

Des pôles commerciaux de proximité répartis sur le territoire, mais une offre incomplète sur des communes de plus petite taille.

La nécessité d'être vigilant sur la création de nouvelles surfaces commerciales afin d'éviter de concurrencer et de fragiliser la répartition de l'offre existante.

## COMMERCE ÉQUIPEMENTS

Accompagner la création de nouveaux secteurs d'habitat par le développement de services de proximité, de transports en commun et de commerces.

Renforcer le nombre de places offertes aux étudiants et développer un enseignement en adéquation avec les filières économiques locales pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

Garantir la coexistence entre les grands centres commerciaux et les pôles commerciaux de proximité.

Affirmer le rôle d'animation des commerces de centre-ville et centre-bourg.

ATOUTS & CONTRAINTES

Un réseau routier bénéficiant d'une bonne connexion aux grands axes (A6, A5, A105) mais une saturation du trafic sur Melun pour franchir la Seine, peu favorable à la marche, au vélo et aux transports en commun.

Une offre en transports collectifs (ferroviaire et bus urbains) importante et dense sur la partie centrale du territoire, avec de nombreux flux vers la gare de Melun mais des réseaux de bus à compléter et une meilleure répartition du trafic à l'étude.

Une fréquentation du réseau de bus urbain Melibus en progression régulière et l'arrivée du T Zen 2 (Bus à Haut Niveau de Service), reliant Sénart à la gare de Melun.

Une offre en parkings-relais insuffisante et une qualité de service du réseau de bus à renforcer (fréquence, vitesse commerciale).

Un schéma directeur des liaisons douces intercommunales en cours de mise en œuvre mais un réseau cyclable d'agglomération discontinu, identifié comme le principal frein à la pratique du vélo.

ENJEUX

## DÉPLACEMENTS

Développer l'offre en parkings-relais et les correspondances bus/train/vélo sur le futur pôle multimodal de Melun et les autres gares, pour inciter à utiliser les transports en commun et désengorger le cœur de l'agglomération.

Envisager la création de nouveaux dispositifs de franchissements de la Seine pour mieux répartir les différents trafics et adapter les réseaux de circulation afin de délester le cœur d'agglomération.

Favoriser les liaisons douces et les transports en commun (T Zen 2, Melibus), en développant les infrastructures adéquates, et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'air.



Une richesse des paysages naturels, véritable poumon vert : les 44 km des berges de Seine et plusieurs rivières, des espaces forestiers et des plateaux agricoles.

Un patrimoine bâti monumental ou du quotidien qui forge l'identité du territoire : le château de Vaux-le-Vicomte à Maincy, des villages de caractère ou des quartiers à l'architecture traditionnelle.

Un potentiel de développement des énergies renouvelables (géothermie, méthanisation).

Un manque de valorisation des paysages et des entrées de ville.

## CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Maîtriser l'urbanisation en privilégiant le renouvellement en cœur d'agglomération et la densification des centres-bourgs.

Préserver les éléments identitaires (la Seine, la forêt de Bréviande, les belles demeures...) et valoriser les paysages et le patrimoine en organisant leur découverte grâce aux modes doux.

Profiter de la Seine comme élément fédérateur à valoriser et à développer autour du loisir.

Préserver les espaces forestiers et agricoles du territoire et améliorer leur continuité.

Préserver et/ou développer les espaces publics de nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Prendre en compte le bruit dans les projets d'aménagement.

Revaloriser les entrées de ville pour améliorer l'image du territoire et préserver les coupures vertes existantes entre les communes.

## UN OBJECTIF GÉNÉRAL À POURSUIVRE :

**INVENTER UN MODÈLE URBAIN CONCILIANTE DÉVELOPPEMENT,**

**CONSOMMATION MODÉRÉE DES ESPACES,**

**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES,**

**AU SERVICE DU CADRE DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE MELUN VAL DE SEINE.**

Vous pouvez consulter la synthèse des enjeux issus du diagnostic du SCoT sur

[www.melunvaldeseine.fr](http://www.melunvaldeseine.fr)

# LE SAVIEZ-VOUS ?

**129 568**

habitants en 2014

**85%**

des habitants résident sur les **5 communes** de plus de **10 000 habitants**

**28%**

des habitants - de **20 ans**

Les **21 entreprises** qui ont plus de **250 salariés** représentent

**0,2%**

du tissu économique mais

**29%**

de l'emploi

Les espaces naturels constituent

**29%** du territoire

& les espaces agricoles

**38%**

**45%**

des actifs de Melun Val de Seine travaillent sur le territoire

**12,5%** à Paris

**10,5%** à Sénart

**3 000**

étudiants sur le territoire

**53,3%**

des actifs sont ouvriers ou employés

**15,7%**

sont cadres





# VOTRE PARTICIPATION

Vous avez été **276 participants** à déposer près de **440 idées** sur l'évolution du territoire. Nous avons recueilli plus de **2 100 votes** et nous vous en remercions !  
Votre mobilisation a été la plus forte sur les sujets suivants :



**La continuité  
et les traversées  
cyclables**



**La valorisation  
des berges  
de Seine**



**La préservation  
des surfaces  
agricoles  
et naturelles**



**Les traversées et  
la réorganisation  
de la circulation**



**La dynamisation  
de la ville-centre  
melunaise**

→ Un bilan complet de la participation sera adressé à chaque contributeur.  
Il sera aussi consultable dès le 20 septembre sur [melunvaldeseine.fr](http://melunvaldeseine.fr)

## LES PROCHAINES ÉTAPES

**SEPTEMBRE**  
Finalisation du diagnostic



**SEPT/NOV**

Définition du projet  
de territoire

**FIN D'ANNÉE**  
Débat sur le Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables (PADD)  
ou Conseil Communautaire



**1<sup>er</sup> SEMESTRE**

Élaboration  
du document d'orientation  
& d'objectifs (DOO)

**MILIEU D'ANNÉE**  
Arrêt du projet de SCoT  
ou Conseil Communautaire



**2<sup>ème</sup> SEMESTRE**

Procédure  
administrative

**1<sup>ER</sup> SEMESTRE**  
Approbation du SCoT  
ou Conseil Communautaire



Concertation publique



Enquête publique

→ **Du 7 octobre au 20 novembre : nouvelle phase de concertation !**

Découvrez les priorités définies pour l'agglomération de demain sur [melunvaldeseine.fr](http://melunvaldeseine.fr)

Réagissez sur ses choix d'avenir :

- lors d'une réunion publique le 17 octobre, à 20h, au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne  
1 rue Claude Bernard, à La Rochette
- sur la carte en ligne : [melunvaldeseine.carticipa.com](http://melunvaldeseine.carticipa.com)
- par courrier ou par mail : [scot@camvs.com](mailto:scot@camvs.com)

